

N° 2016-10-21

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 octobre 2016

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (sauf délibérations n°2016-10-06 à 21 – pouvoir à Mme DUCHON), M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02) et M. Patrice PANNETIER, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-10-01 à 03), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2016-10-01 à 11 – pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Karin LE MENE,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
M. Didier BLANCHARD,
Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 12 octobre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de Versailles Grand Parc.
Rapport annuel 2016.**

□ **M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L.2143-3 alinéa 7, L.5211-9 et suivants ;

Vu les articles L.111-7-5 et suivants, R.111-19-8 et R111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment l'article 46 ;

Vu la délibération n° 2014-06-33 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative à la composition des membres appelés à siéger au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2016.

- Selon les termes de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a pour missions:

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- d'établir un rapport annuel.

Ce rapport annuel vise à formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, capitaliser les actions et informer les associations.

- A ce titre, le rapport annuel 2016 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc présente les travaux d'accessibilité réalisés sur les établissements recevant du public relevant de sa compétence communautaire, qu'ils soient propriétés de Versailles Grand Parc ou mis à disposition par les villes membres.

Dans ce rapport, portant sur la période 2015/2016, les travaux présentés de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite ont principalement porté sur l'hôtel d'Agglomération, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) ainsi que le pôle danse et musique Lully-Vauban.

Le rapport est consultable au siège de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *de prendre acte du contenu du rapport annuel 2016 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
 - 2) *d'autoriser la transmission du rapport annuel au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil départemental des Yvelines, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.*
-

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

*Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2016 de la Commission
intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)
de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Pour le Président,
Par délégation,



OLIVIER BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-10-21

Résumé de l'acte : Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIA...

Date de décision : 11/10/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.2. Aide sociale

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 17/10/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161011-2016-10-21-DE

Pièces jointes :

2016-10-21 - Rapport CIAPH 2016.pdf

2016-10-21 annexe - Rapport CIAPH 2016.pdf

Historique :

17/10/2016 12:21:41	Reçu	Armelle Salvador
17/10/2016 12:22:08	En cours de transmission	
17/10/2016 12:23:31	Transmis en Préfecture	
17/10/2016 12:26:05	Accusé de réception reçu	